



La banque a perdu mon argent

Par **compas**, le **13/04/2022 à 10:28**

Bonjour,rnrnMon conjoint a fermé son PEL arrivé a échéance, et a choisi, avec son conseiller, de verser les fonds sur son assurance vie.rnrnLe PEL a bien été cloturé, les fonds versés sur notre compte courant, pendant un mois, je suis retourné a l'agence afin de leur dire de verser sur l'assurance vie car cela me perturbais pour mes comptes habituels ; l'argent a été retiré du compte courant le 15 mars mais depuis il n'apparaît plus nulle part, ni sur l'assurance vie ni sur le compte. J'ai recontacté l'agence Caisse d'Epargne, par téléphone et je me suis déplacé, et toujours rien. Le conseiller nous a répondu : je m'en occupe, mais ne semble pas savoir où est passé l'argent.rnrnQue puis-je faire ?rnrnNous ne sommes pas spécialement des gens aisés et ne sait pas comment agir ?rnrnPouvez vous me conseiller ?rnrnJe vous remercie.rnrnCordialement.rnrnPaco

Par **goofyto8**, le **13/04/2022 à 16:24**

bonjour,rnrn[quote]rnl'argent a été retiré du compte courant le 15 mars.[/quote]rnrnIl faudrait connaître le libellé de la ligne correspondant à cette somme qui a été débitée du compte courant , sur votre relevé de compte mensuel papier ou le relevé de compte visible sur internet.rnrnEn face de la somme débitée il y a forcément un motif et une destination.

Par **amajuris**, le **13/04/2022 à 20:28**

bonjour,rnrnla modification d'un placement entraîne toujours la signature de documents dont copie est donné à la personne propriétaire des fonds qui demande cette transaction.rnrnje suis

dubitatif sur les faits que vous indiquez.rnrnsalutations

Par **goofyto8**, le **14/04/2022 à 15:41**

bonjour,rnrn[quote]rnl la modification d'un placement entraîne toujours la signature de documentsrnrn[/quote]rnrnDans son cas il ne s'agit pas, à proprement parler de modification d'un placement puisque la somme était déjà sur un compte courant qui est un simple dépôt et ne rapporte pasrnrnIl s'agit d'une souscription à des fonds de placement, sur un support assurance-vie, dont COMPAS ne trouve pas la trace sauf qu'une somme a bien été débitée du compte courant

Par **Visiteur**, le **15/04/2022 à 10:26**

Bonjour,rnrnJe vous invite à vous adresser à plusieurs destinataires à la fois, en général, cela fait bouger.rnrn1. La Direction Régionale de votre agence.rnrn2. Le service réclamation de la Direction des relations clients.rnrn3. Sans réponse après un certain délai, le médiateur de la banque.